

---

---

## REVUE CRITIQUE

---

### L'ÂME DU CRIMINEL

par le D<sup>r</sup> MAURICE DE FLEURY

(Félix Alcan, éditeur, 1898)

---

Le D<sup>r</sup> de Fleury est le médecin des âmes malades, et il y a tant d'âmes malades et tant de maladies d'âme à notre époque que son succès n'a rien d'étonnant. Il le justifie par les qualités qui distinguent sa manière et qui sont rarement unies : la solidité des connaissances médicales et le charme d'un style souple, nuancé, littéraire, qui excelle à risquer les choses les plus hardies sans effaroucher personne et à briser les vases sacrés sans y toucher presque. Déjà, dans son *Introduction à la médecine de l'esprit*, où il y a de si profondes et si jolies pages sur la thérapeutique de la paresse, de la colère, de l'amour assimilé à l'alcoolisme, sa théorie des fonctions du cerveau avait trouvé un beau champ d'application. Mais, dans son dernier ouvrage, il l'applique à des anomalies tout autrement graves, aux penchants criminels et non plus simplement vicieux. A jeter un coup d'œil superficiel sur son livre, peut-être serait-on porté à croire qu'il intervient en médiateur dans la lutte des écoles pénales, qu'il y apporte une pensée de conciliation et de tempérament. Ne vous y trompez pas : c'est dans un calice de coupe spiritualiste en apparence, et quasi pieuse, le plus pur matérialisme qu'il nous sert. Le déterminisme de Lombroso même — dont les idées d'ailleurs sont dépourvues de toute vérité à ses yeux (1) — pâlit à côté du sien. Rien de

(1) « Le type anatomique du criminel-né de Lombroso n'est aujourd'hui qu'un rêve de ce cerveau génial mais singulièrement chaotique et brouillon » (p. XI). Deux pages plus loin, il est question de la « conception exclusive, simpliste et fautive, révoltante pour le bon sens, du criminel-né de Lombroso ». Plus loin encore (p. 113) : « De l'anthropologie criminelle fondée par l'école de Turin et de la théorie du type anatomique, il ne restera pas grand'chose. »

plus radical que sa pensée sous le chatoiement de son style. En cela il me rappelle quelque peu son ami Anatole France qui n'est pas plus délicatement et délicieusement révolutionnaire.

Je ne puis dire à quel point il m'en coûte de le combattre. Pourtant il le faut bien, puisqu'il attaque — avec autant de courtoisie et d'éloges que de force — la position que j'ai prise dans la question de la responsabilité. À ma théorie, d'ailleurs, je dois l'en remercier, il fait une place d'honneur parmi celles qu'il démolit; et il les démolit toutes, il ne laisse ou croit ne laisser rien subsister de l'idée de responsabilité morale. Me permettra-t-il d'abord de lui faire observer que les recherches de Golgi et de Ramon y Cajal sur les prolongements de la cellule nerveuse sont loin d'appuyer d'un argument tout à fait nouveau la thèse déterministe? Tout ce que ces recherches nous ont appris, c'est que « la cellule cérébrale a le pouvoir d'ériger ses tentacules dans les moments de vitalité haute, de les pousser jusqu'au contact des tentacules d'une voisine, ou, au contraire, de les rétracter légèrement, de se reprendre un peu aux heures de fatigue, de repos, de sommeil. » Encore l'auteur avoue-t-il que ce n'est là qu'une hypothèse, car « ces mouvements des prolongements cellulaires n'ont pas été observés ». C'est cependant cette hypothèse qui nous permettrait, *pour la première fois*, d'affirmer que, dans certains cas, il y a possibilité pour les cellules de se communiquer leurs souvenirs et, — pour la cellule centrale probablement? — de recevoir à temps les informations ou les impulsions multiples entre lesquelles la volonté personnelle, si tant est que ce mot ait un sens, pourrait opter. Grâce à ces découvertes, qui jettent le plus grand jour sur « le mécanisme cérébral », M. de Fleury « a pu raffermir d'arguments saisissants, tangibles, anatomiques, la vieille négation philosophique du libre arbitre; » il a « dépouillé de leur gangue métaphysique et ramené à leur sens naturel les mots de crime, de justice, de remords », et il a « montré qu'on pouvait cesser de défendre, comme un vieux rempart inutile, la doctrine de la responsabilité morale et du droit de punir ». C'est parce que j'ignorais ces travaux sur les fibres collatérales des cellules cérébrales, — et pour cause, puisqu'ils sont tout récents — que je me suis abusé en croyant découvrir à la responsabilité morale un fondement solide dans l'identité personnelle. La « personne humaine » a vécu, depuis Golgi et Ramon y Cajal.

Je professe la plus grande admiration pour les travailleurs obstinés qui, après tant d'échecs éclatants de leurs précédésseurs, ne se lassent pas de jeter la sonde dans le mystérieux océan des fonctions cérébrales. Mais nous ne pouvons pas oublier le sort de toutes les

théories successives qui, suggérées par des expériences nouvelles, ont jeté l'une après l'autre un « grand jour » sur le fonctionnement du cerveau, puis se sont éteintes. La vérité est que le cerveau reste toujours, après comme avant ces illuminations successives et contradictoires, la bouteille à l'encre en physiologie. Les faits découverts sont nombreux, mais leurs interprétations ne le sont pas moins ; et, quand elles sont plausibles, c'est qu'elles sont acceptées par la connaissance subjective que nous avons de nous-même. Le sens intime, en dépit de toutes les études de pathologie cérébrale, est encore plus éclairant pour elles qu'éclairé par elles, quoiqu'elles l'éclairaient fort et que je proclame très haut leur importance. Nous n'avons pas attendu les hypothèses sur le fonctionnement des tentacules cellulaires pour savoir, avec une entière certitude, qu'il y a des moments où nos souvenirs nous échappent et que, faute d'un souvenir opportun, apparu en temps voulu, notre volonté se décide autrement que si cette apparition involontaire avait eu lieu. Je me souviens que, dans le long fragment de Vauvenargues sur le libre arbitre, cette raison de nier la liberté du vouloir — car nous ne pouvons vouloir notre vouloir même — est formulée avec une grande vigueur. Je ne dis pas que les faits mis en lumière par Golgi et Ramon et le schéma par lequel M. de Fleury les représente avec une spéculaire lucidité ne servent pas d'illustration frappante à cette vieille observation de la conscience psychologique. Mais ils n'y ajoutent rien d'essentiel.

Ce que je ne saurais accorder au D<sup>r</sup> de Fleury, c'est que, le déterminisme psychique étant admis, la personnalité s'évanouisse. « Nos sensations, dit-il, sont des énergies qui sont venues en nous et qui veulent sortir de nous ; nous les restituons au monde chaque fois que nous agissons. *Nos actions ne sont donc point nos filles* ; elles naissent de causes extérieures à nous-mêmes, des motifs qui les déterminent. » Mais voilà précisément la question : *Suis-je* ou *ne suis-je pas* ? Je ne dis pas : suis-je libre ou non ? mais : suis-je réellement ou non ? Si je ne suis qu'un point d'intersection géométrique de forces convergentes et divergentes, et si ce point d'intersection n'est pas susceptible en même temps d'être une *appropriation* de ces forces, leur adaptation à ses fins propres, il n'est pas douteux que je ne suis rien et que ma conscience est un leurre, comme la conscience de tout être animé. Mais alors qu'est-ce qui subsiste de réel au dehors, le dehors matériel n'étant concevable que comme la possibilité de mes sensations ou des sensations d'un être conscient quelconque ? Si la réalité de la conscience, si la réalité de la personne, continuité sentie de la conscience persis-

tante et se jugeant la même, est illusoire, qu'est-ce que l'univers entier, ombre de ce fantôme, reflet de cette illusion? Il n'est pas jusqu'aux tentacules des cellules nerveuses qui ne disparaissent comme dans un songe avec les cellules elles-mêmes. La société, du reste, qui est faite de nous, ne saurait douter de notre réalité sans révoquer en doute la sienne propre, et la réalité de notre personne, identique un temps, est son postulat nécessaire. Qu'au regard d'un Dieu tout-puissant, créateur universel, nous soyons une pure apparence, c'est possible. Mais restons dans le relatif.

J'agis, donc j'existe; j'existe, donc j'agis. Il faut partir de là. Mais, si j'agis, mon action est *mienne*, à moins qu'elle n'appartienne à personne ni à rien. Car pourquoi, je vous prie, sous prétexte que mon organisation cérébrale, et les impulsions caractéristiques qui y sont inhérentes, reproduisent par atavisme celles de mes ancêtres, ferait-on remonter à mes ancêtres, et aux ancêtres de ceux-ci, et ainsi de suite à l'infini, la cause de mes actions? Ne voit-on pas que cette objection implique la vaine recherche de la cause première, si énergiquement repoussée par le positivisme? La cause — si cause il y a, car, à vrai dire, l'idée de causalité est fort peu positive, — ne saurait être que l'organisme actuel, réincarnation des types ancestraux et dépositaire momentanée de toute la réalité que ces types ont eue jadis sous d'autres formes et qu'ils n'ont plus à présent que sous la sienne aussi longtemps qu'elle vit.

Mon savant contradicteur m'oppose l'exemple suivant. Après avoir montré les conséquences inacceptables ou absurdes auxquelles aboutit l'application des idées de Lombroso et de Ferri en cour d'assises, il arrive aux miennes avec lesquelles, dit-il, il a à débattre plus longuement parce que ma doctrine « est plus fortement et plus profondément psychologique ». Et il me présente un accusé qui n'est ni alcoolique, ni fou, ni affaibli et décaractérisé par la vieillesse, ni hypnotisé, ni dégénéré même. Cet homme de vingt-cinq ans, bien portant, a, délibérément, tué un de ses compatriotes pour le voler en fracturant son coffre-fort. Est-il responsable moralement de cet acte? Je dis oui, et M. de Fleury dit non. Mais n'y a-t-il pas quelque malentendu entre nous? Cette responsabilité *morale* dont je parle, voilà tout ce qu'elle signifie : entre le fait de cet homme et celui d'un autre homme qui, sous l'empire d'une idée délirante ou d'une suggestion hypnotique, aurait commis précisément la même action, je vois une différence capitale. Plus préoccupé ici du rapport de *propriété*, qui est essentiellement scientifique, que du rapport de causalité, qui est éminemment métaphysique, je constate que le premier de ces deux

hommes, l'accusé en question, a exécuté un acte qui lui est réellement propre, c'est-à-dire qui fait partie du noyau constitutif de sa personne, du foyer pour ainsi parler de sa rétine. Ce noyau, ce foyer, c'est le groupe continu et sans cesse grossi des actes conscients et volontaires, réalisations successives des virtualités même de l'être, manifestations successives du moi qui se révèle ainsi à ses propres yeux et en même temps aux yeux d'autrui. Chaque acte nouveau qui vient s'ajouter à ce groupe y est reçu et absorbé comme dans une association très étroite et très intense qui l'estampille à fond, qui le rend indissoluble et indétachable. Au contraire, l'acte exécuté par le délirant ou l'hypnotisé ne lui appartient pas; si un moment, le noyau, le foyer personnel de cet homme a cru s'incorporer cet acte, dès qu'il se réveille du délire ou de l'hypnose, il répudie cet étranger, il expulse cet intrus.

Peut-être j'exprime mal la différence que je signale, mais à coup sûr elle est profonde et je n'en ai pas exagéré les conséquences sociales. Il suffit qu'elle existe, sans nul doute possible, pour que je sois autorisé à regarder comme une injustice criante la prétention de soumettre à un traitement égal, à une pareille flétrissure pénale ou à une pareille absolution médicale, ces deux modes d'activité si divers. Ce serait contraire à toute logique. Il est de fait que les actes de nos semblables nous impressionnent très différemment, en bien ou en mal, suivant que nous les jugeons utiles ou nuisibles par eux-mêmes indépendamment de leur auteur, ou que nous apercevons, à travers leur nature salutaire ou préjudiciable, celle même, tout *autrement* louable ou redoutable, de la personne d'où ils émanent, dont ils font partie intégrante, qu'ils nous révèlent comme une promesse de bienfaits futurs ou un danger d'autres méfaits possibles. Pour servir de *marques sensationnelles* à ces derniers cas, des sentiments spéciaux, innés et indélébiles, leur ont été affectés, le sentiment de la gratitude et celui de l'indignation, solidaires l'un de l'autre, aussi indestructible l'un que l'autre, aussi inviolables l'un que l'autre, et qui, n'ayant ni l'un ni l'autre attendu l'éclosion de l'idée du libre arbitre dans les écoles grecques ou scolastiques pour surgir dans les cœurs des nations saines, refuseront de disparaître quand cette idée s'éteindra. On peut déplacer la direction de ces sentiments et celle des jugements d'approbation et de blâme où ils se condensent, mais il ne serait ni possible ni désirable, ni rationnel même de les supprimer. Cela est si vrai que mon éminent adversaire même ne peut échapper à la domination de cette impérieuse nécessité morale. En parlant de l'accusé dont il s'agit, il dit : « Je le tiens pour

très antipathique, pour révoltant, pour *odieux*. » Odieux? Je n'en demande pas tant. Je demande seulement qu'il soit jugé *blâmable*, qu'il excite une indignation absolument pure de toute haine et de toute colère, mais qui suffit pour motiver une excommunication sociale, la véritable pénalité au fond. Il se peut qu'un jour la peine s'amincisse et se subtilise au point de n'infliger au condamné aucune souffrance, aucune privation matérielle quelconque, même de sa liberté. Mais, réduite à un simple jugement de condamnation, à une désignation du coupable au blâme public, elle subsistera toujours dans son intégrité essentielle.

En vain M. de Fleury m'objecte : « Quoi que vous en disiez, c'est un malade : un de ses organes, le cerveau, est atteint d'un trouble fonctionnel et vous rendez cet homme responsable d'une paralysie de ses neurones, alors qu'il vous répugnerait probablement très fort de lui imputer un trouble analogue de tel autre organe du corps, l'estomac et le cœur. » Il semble pressentir la réponse qu'on peut lui faire, car il ajoute : « *Je sais bien que notre cerveau est précisément l'organe qui mène tous les autres, mais...* » Or, non seulement il est l'organe qui mène tous les autres, mais, à votre point de vue surtout, il est la personne même, et ses particularités ne sont, après tout, que les traits distinctifs et caractéristiques du moi. N'est-il pas abusif de comprendre sous le même nom de *maladie* des altérations de l'estomac ou du cœur qui, par la souffrance aiguë ou chronique, tendent à la dissolution prématurée de ces organes et des autres, et certaines singularités de la constitution du cerveau qui, sans nuire en rien à la santé, ni à l'activité, ni au bien-être de l'individu, sont dangereuses pour ses semblables seuls? Sans doute cela ne veut pas dire qu'il n'y ait point de maladies du cerveau : le cerveau peut être dit malade quand sa constitution native est atteinte, quand son équilibre s'altère ou se rompt et qu'à son harmonie fonctionnelle se substitue un antagonisme intérieur, une scission de la personnalité. Mais de cette constitution elle-même peut-on dire qu'elle est malade tant qu'elle reste conforme à son type propre et qu'elle fonctionne bien en vue de la conservation de l'organisme et de l'accomplissement de ses fins individuelles? Qu'elle soit contraire aux fins sociales, c'est une autre affaire. Appelez cela une anomalie qui provoque et justifie la réprobation sociale. Cette constitution, en effet, relativement équilibrée et passagèrement persistante, est la *personne* que supposent tous nos Codes civils ou criminels, le support de toutes nos relations de droit et de devoir, le sujet auquel s'adressent tous les ordres et toutes les défenses, toutes les menaces et toutes les pro-

messes, toutes les glorifications et toutes les exécérations. C'est lui que nous érigeons en statue et que nous attachons au pilori; c'est lui que nous acclamons bienfaiteur et sauveur, et que nous maudissons comme un fléau.

Faut-il dire que tout cela, législations et morales, sentiments du cœur et jugements de la raison pratique, se trompe d'objet depuis que le monde existe; que tout cela repose au fond sur l'illusion du libre arbitre, et que, cette illusion dissipée, tout cela devrait disparaître — les gratitudes, remarquons-le, aussi bien que les indignations, les gloires aussi bien que les infamies, l'idée de bienfait aussi bien que l'idée de crime, — si l'homme était logique, comme il tend à le devenir de plus en plus? Je ne vois rien, ni en théorie ni en fait, qui autorise cette assertion. En théorie, il est absurde qu'on se croie moins tenu à des sentiments de reconnaissance envers un homme parce qu'on sait que, en vertu de sa nature, il n'a pas pu ne pas se dévouer à nous; et il ne l'est pas moins qu'on se refuse le droit de tourner contre un malfaiteur la faculté innée et indéterminable de réprobation flétrissante parce qu'on se convainc que, en vertu de sa nature aussi, il n'a pas pu ne pas tuer et ne pas voler, ne pas être féroce et cupide. La vérité est que, si l'on est logiquement et résolument positiviste, on doit ne pas distinguer entre l'activité du moi et les conditions cérébrales de son action. Ce sont les spiritualistes qui auraient le droit, en se fondant sur cette distinction, de juger le moi irresponsable quand il a été mal servi par ses *instruments* cérébraux; mais, quand on estime que ces prétendus instruments sont ses caractères essentiels, que ces prétendus outils sont l'agent lui-même, on ne peut, sans se contredire, déclarer un homme non responsable de ce qu'a exécuté *son* cerveau, comme si *son* cerveau et lui faisaient deux. — En fait, loin d'aller en diminuant, l'explosion des sentiments contraires de gratitude ou d'indignation publique, et l'expression des jugements contraires d'approbation ou de blâme publics, suivent un *crescendo* continu de généralité et d'intensité.

Il m'est donc impossible de souscrire à cette conclusion de notre auteur : « Ne cherchons point dans le domaine des idées des raisons suffisantes pour nous autoriser à châtier les malfaiteurs qui troublent notre paix et qui menacent notre sécurité, car tous nos efforts échoueront pour maintenir le principe de la responsabilité morale, dont nos connaissances modernes en psychologie ne laissent rien subsister. » Je ne puis admettre non plus que, en attendant l'avènement — bien improbable — du règne de la raison scientifique expurgée de toute passion et de tout préjugé séculaire, la justice pénale, « religion

destinée à périr un jour », doit être une fiction conventionnelle et feindre de punir. Il se peut qu'un jour le juge, pénétré des lumières de la science et aussi de l'expérience pénitentiaire, se borne à prononcer des jugements de blâme et tout au plus des sentences de bannissement, mais, je le répète, ses arrêts, si l'opinion publique continue à prendre l'habitude de les sanctionner, n'auront rien perdu de leur caractère pénal et même auront eu pour effet de dégager la pénalité essentielle, extraite à la longue d'un amas d'inutiles souffrances physiques.

— Je regrette que la longueur nécessaire de ma réponse au D<sup>r</sup> de Fleury me force à abréger la part de l'éloge qui est dû à son livre. On le lira avec charme et avec fruit. Même dans ses détours les plus captieux, sa pensée reste claire et lucide, et sa langue toujours élégamment familière, exempte du pédantisme doctoral, se fait un jeu d'éclairer dans la mesure du possible les replis les plus obscurs de la physiologie du cerveau.

G. TARDE.

Février 1899.

---